

## C / OPTION FACULTATIVE - MANIFESTATIONS SPORTIVES GARANTIE ANNUELLE

**BULLETIN D'ADHESION AUX GARANTIES RESERVEES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES RASSEMBLANT AU MAXIMUM 300 NON LICENCIES- GARANTIE ANNUELLE RESERVEE A 10 MANIFESTATIONS MAXIMUM DANS L'ANNEE**

### Désignation de l'organisateur

Nom et Adresse du Club : .....

Adresse email (obligatoire) : .....

N° de tel du Club ou du correspondant : .....

N° d'affiliation du Club : .....

### DESIGNATION DES MANIFESTATIONS:

On entend par « manifestation » **tout évènement hors compétition, non inscrit sur le calendrier fédéral**, il peut s'agir de randonnées, séances d'initiations, tournois amicaux, contest/open skate ou free style (hors circuit fédéral) gala du club etc...limitées au nombre de 10 par an et aux randonnées non limitées en nombre :

Nature.....

Date..... lieu .....

### CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES :

Les garanties s'appliquent pendant la durée effective des manifestations désignées ci-dessus. Elles sont inférieures aux garanties dont bénéficient les licenciés de la FFRS et n'ont pas vocation à s'y substituer.

NATURE DES GARANTIES contrat MAIF N°4385658M	MONTANT DE LA GARANTIE
I – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR ET DES PARTICIPANTS Dommages corporels, matériels, et immatériels confondus ..... limités en cas de faute inexcusable ..... Dommages matériels .....	10 000 000 € <sup>(1)</sup> 3 500 000 € <sup>(1)</sup> 5 000 000€
II – ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE SUITE A ACCIDENT	15000 €
III – INDIVIDUELLE ACCIDENT AU BENEFICE DU PARTICIPANT NON LICENCIE Décès..... Invalidité permanente (franchise atteinte 5%)..... Frais de 1 <sup>er</sup> transport.....	2 000 € <sup>(2)</sup> 5 000 € <sup>(2)</sup> 153€
FRAIS DE SOINS MEDICAUX Prothèse dentaire -300euros par dent Lunetterie et optique -150euros par verre ou lentille -200euros par monture Forfait hospitalier Frais médicaux et pharmaceutique hors nomenclature	1400€ par sinistre Plafond 1400€ Plafond 500€ Selon le montant légal 75€

(1) Le montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Garantie maximum 1 525 000 € en cas de sinistre collectif.

**Les options prévoient différentes tarifications calculées selon le nombre TOTAL de pratiquants non licenciés accueillis lors de la manifestation sportive (parfois cumulés sur quelques jours concomitants).**

COTISATION TTC (cochez votre choix):

- Jusqu'à 50 participants NON LICENCIES 45,60 €
- Jusqu'à 100 participants NON LICENCIES 68,40 €
- Jusqu'à 200 participants NON LICENCIES 102,60 €
- Jusqu'à 300 participants NON LICENCIES 136,80 €

La garantie prend fin le 31 août inclus de la saison sportive concernée. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre de la saison sportive suivante.

**Modalités de souscription :**

- 1) compléter le présent bulletin d'adhésion lisiblement en lettres capitales ;
- 2) régler la prime par virement bancaire auprès d'AIAC courtage (rib ci-dessous) en indiquant dans le libellé de votre opération : « MAIF 4385658M Extension non licencié »
- 3) adresser à [aiac courtage](mailto:aiac_courtage) par email votre bulletin complété et copie de l'ordre de virement à l'adresse suivante : [assurance-ffrs@aiac.fr](mailto:assurance-ffrs@aiac.fr)

A réception de votre email, une attestation d'adhésion sera envoyée par email.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 JANVIER 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

Le .....

Cachet du Club et signature de son représentant

## Modalités de souscription

- 1) compléter le présent bulletin d'adhésion lisiblement en lettres capitales ;
- 2) régler la prime par virement bancaire auprès d'AIAC courtage (rib ci-dessous) en indiquant dans le libellé de votre opération : « MAIF 4385658M Extension VEHICULES SUIVEURS »
- 3) adresser à **aiac courtage** par email votre bulletin complété et copie de l'ordre de virement à l'adresse suivante : [assurance-fdrs@aiac.fr](mailto:assurance-fdrs@aiac.fr)

A réception de votre email, une attestation d'adhésion vous sera envoyée par email.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 JANVIER 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

Le .....

Cachet du Club et signature de son représentant

**RIB AIAC COURTAGE** a utiliser pour le règlement de vos options « manifestations - non licenciés » ou « véhicules suiveurs »

Titulaire : Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (aiac courtage)

Domiciliation : SG Paris Lafayette (02838) – 103 rue Lafayette – 75010 Paris

IBAN : **FR76 3000 3028 3800 3204 0578 145**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**